

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020106

Présents : 28

Votants : 26

Objet : Dispositif de naissance

Le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daouda TIMERA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LARREGAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé d'Isabelle PRADOT.

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 26 juin 2015, décidé qu'une prime de naissance de 100 euros serait attribuée à la naissance du premier enfant d'une mère habitant Dourdan depuis au moins un an.

Versée sur présentation de pièces justificatives de la part de la mère, cette prime a peu été versée au cours de ces dernières années.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de modifier ce dispositif destiné aux jeunes parents dourdanais et à leurs enfants.

La Commune souhaite, pour la naissance de chaque enfant de père ou de mère domicilié à Dourdan, ainsi que pour l'adoption d'un enfant dont les parents sont domiciliés sur Dourdan, remettre un cadeau de naissance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL2015090 du Conseil municipal du 26 juin 2015 relative aux primes de naissance,

Vu l'avis de la commission « Actions éducatives et intergénérationnelles, solidarités » du 4 septembre 2020,

Considérant le souhait de la commune d'offrir un présent à chaque naissance et à chaque adoption dont les parents sont domiciliés sur Dourdan,

Considérant que le cadeau remis pour chaque enfant n'excèdera pas une valeur unitaire de 50 euros,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **26 voix POUR** : Paolo DE CARVALHO + le pouvoir de Daouda TIMERA – Josépha BREBION + le pouvoir de Nadia LOUGHSALA – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI + le pouvoir de Sabrina BERSY – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Rémi CROUZET – Fabrice BARON,
- **7 Abstentions** : Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Nassima SEMSARI – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON + le pouvoir de Nessa DAVRAIN – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE,

- de rapporter, au 1^{er} janvier 2021, la délibération n°DEL2015090 du Conseil municipal du 26 juin 2015,
- de décider d'offrir un présent identique à chaque naissance ou à chaque adoption d'un enfant, d'une valeur unitaire n'excédant pas 50.00 €, dont le père ou la mère est domicilié sur la Commune de Dourdan,
- de dire que le dispositif de naissance sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021,
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 23 DEC. 2020
- Transmis au représentant de l'Etat